

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 17 MAI 2010**

Délibération n°2010-010

Date de convocation :
30 avril 2010

Nombre de délégués en exercice : 36
Présents : 21
Absents non remplacés : 15

L'an deux mil dix, le dix sept mai à onze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Rambouillet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard LARCHER.

ETAIENT PRESENTS : Henri ALOISI, Jean-Louis BARTH, Isabelle BEHAGHEL, Roland BONNET, Bernard BOURGEOIS, Claude CAZANEUVE, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Thierry CONVERT, Daniel DEGARNE, Paul DESMETTRE, Jean-Louis FLORES, , Jean-Pierre GHIBAUDO, Christian HILLAIRET, Gérard LARCHER, Jean-Jacques NICOLLE, Bernard ROBIN, Emmanuel SALIGNAT, Robert SCHUCHTER, René SERINET, Jean-Pierre ZANNIER.

ETAIENT EXCUSES : Martial ALIX, Hervé ALLEIN, Patrick BEGUIN, Daniel BONTE, Pascal BOURGY, Paulette DESCHAMPS, Frédéric DOUBROFF, René DUBOCQ, Jean-Pierre GABORIT, Régine LIBAUDE, Jean-Pierre MALARDEAU, Yves MAURY, Marc MENAGER, Roland POSTIC, Philippe SAINT-MARTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard CHIVOT.



RAPPORT D'ACTIVITES 2009

SOUS-PREFECTURE
04 JUIN 2010
DE RAMBOUILLET

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux rapports d'activités des établissements publics de coopération intercommunale ;

VU le projet de rapport établi au titre de l'exercice 2009 et retraçant l'activité du SMESY;

OUI l'exposé du Président ;

Le Comité syndical

- Prend acte du rapport d'activités 2009.
- Charge Monsieur le Président d'adresser ce rapport à chaque collectivité membre, auquel sera annexé le compte administratif 2009.

Fait à Rambouillet, le 17 mai 2010

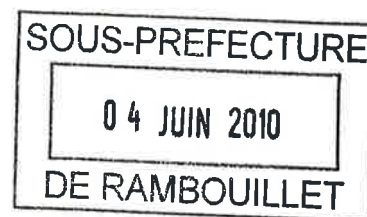
Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le

Pour extrait conforme

Le Président
Gérard LARCHER



**Syndicat Mixte d'Elaboration du Schéma
de Cohérence Territoriale du Sud Yvelines**



RAPPORT D'ACTIVITES

EXERCICE 2009

INTRODUCTION

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose au Président de tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, au maire ou au président de chaque collectivité membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire ou le président au conseil municipal ou communautaire en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la collectivité à l'organe délibérant du syndicat sont entendus. A sa demande, ou à celle du conseil municipal ou de communauté, le Président du syndicat peut également être entendu.

Le présent rapport a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité le bilan de l'activité 2009 du SMESSY.

LES TRAVAUX DU SMESSY POUR L'ELABORATION DU SCOT

Par délibération du comité syndical en date du 09 mai 2006, le SMESSY a prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines, sur le périmètre des communautés de communes Plaines et Forêts d'Yveline, des Etangs et Contrée d'Ablis - Portes d'Yvelines, et des communes de Ponthévrard et Gambaiseuil.

Les Bureaux d'études CODRA et CODE, par marché signé le 11 septembre 2006, se sont vu confiés la mission de l'élaboration de ce schéma de cohérence. La méthodologie retenue pour cette étude repose sur cinq phases successives :

- Phase 1 : diagnostic initial du territoire et environnemental
- Phase 2 : définition des grands enjeux et des grandes orientations du territoire
- Phase 3 : projet d'aménagement et de développement durable
- Phase 4 : document d'orientation générale
- Phase 5 : arrêt du SCOT.

Les phases 1 à 3 ont été réalisées au cours des années 2006 - 2007 et 2008.

Le projet d'aménagement et de développement durable a fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 28 mars 2009.

En 2009, le syndicat a continué ses réflexions en vue de l'élaboration du document d'orientation générale, document qui sera opposable aux Plans Locaux d'urbanisme des communes.

Différents ateliers thématiques ont été organisés pour les élus du syndicat :

- territorialisation et diversification des besoins en logement (9 mars 2009)
- diversité et densité des formes urbaines (16 mars 2009)
- préservation et valorisation des espaces agricoles et sylvicoles (11 mai 2009).

Une première version du document d'orientation générale a été présentée au comité syndical le 10 juillet 2009 par le bureau d'études CODRA. Ce document a été transmis à l'ensemble des communes et communautés de communes du territoire, afin de recenser leurs remarques.

Compte tenu de la problématique « préservation des espaces naturels - taux de croissance et objectifs de constructions de logements », le comité syndical, réuni le 21 septembre 2009, a décidé de lancer une étude complémentaire sur la densité et les formes urbaines. Cette étude a pour objectif d'éclairer les élus sur la mise en œuvre des objectifs en logement et la densité, tout en préservant le caractère architectural et rural des communes qui composent le territoire. La commission « Habitat - logement » s'est réunie pour examiner le cahier des charges de cette étude. Une consultation de bureaux d'études a été lancée en fin d'année 2009.

ADMINISTRATION GENERALE ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Le fonctionnement administratif du SMESSY a été assuré par des agents des collectivités membres mis à disposition.

Le SMESSY, dont le siège est fixé dans les locaux de la Mairie de Rambouillet, a signé en 2008 une convention de mise à disposition de moyens matériels (photocopies, affranchissement, ...) et de locaux. Cette convention prévoit les modalités financières de dédommagement de la Ville de Rambouillet.

Au cours de l'année 2009, les élus se sont réunis à de nombreuses reprises, soit dans le cadre du comité syndical ou du bureau, soit dans le cadre des commissions et comité de pilotage de l'étude du SCOT.

Le site internet du syndicat refondu en 2008 est opérationnel.

FINANCES

1 - Recettes

Les recettes du SMESSY, pour son fonctionnement et l'élaboration du SCOT Sud Yvelines, proviennent :

- des contributions des collectivités membres (1€ par habitant)
- d'une subvention du Conseil général des Yvelines pour l'élaboration du SCOT
- de subventions de l'Etat soit au titre de l'élaboration des documents d'urbanisme (1€ par habitant maximum), soit au titre de la Dotation Globale de Décentralisation.

En 2009, le SMESSY a perçu les recettes suivantes :

- 66.000 € pour les participations des collectivités membres
- 1.664,90 € pour un remboursement de trop payé sur des cotisations d'indemnités.

Les subventions de l'Etat ont été encaissées sur les budgets antérieurs.

Il reste à percevoir le solde de la subvention du Conseil Général à l'achèvement de l'étude du SCOT.

2 - Dépenses

Les dépenses de fonctionnement du syndicat s'élèvent en 2009 à 35.136,57 €.

Les dépenses d'investissement concernent le règlement du Bureau d'études pour l'élaboration du SCOT et la refonte du site internet : en 2009, les dépenses réglées s'élèvent à 34.752,77 €.

3 - Résultats au 31/12/2009

Dépenses de fonctionnement : 35.136,57 €

Recettes de fonctionnement : 67.664,90 €

Report des excédents 2008 : 11.374,93 €

Excédent au 31 décembre 2009 : + 43.903,26 €

Dépenses d'investissement : 34.752,77 €

Reste à réaliser : 68.337,00 €

Recettes d'investissement : 85.646,61 €

Reste à recouvrer : 31.200,00 €

Solde d'exécution 2008 : 4.033,39 €

Excédent au 31 décembre 2009 : + 17.790,23 €

Résultat global de l'exercice 2009 : + 61.693,49

⌘ ⌘

Rapport d'activités présenté en séance du Comité syndical du 17 mai 2010

Gérard LARCHER
Président

ANNEXE